

Pour diffusion immédiate
CNW Code 35
Hebdos régionaux du Bas-Saint-Laurent

Projet de parc éolien de la Madawaska à Dégelis et Saint-Jean-de-la-Lande L'audience publique débute le 25 février 2025

Québec, le 11 février 2025 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), composée de Jacques Bénard, président, et d'Antoine Morissette, commissaire, annonce le début de la première partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien de la Madawaska sur les territoires de la ville de Dégelis et de la municipalité de Saint-Jean-de-la-Lande par Parc éolien de la Madawaska S.E.C. à compter du 25 février à 19 h à l'aréna & centre communautaire de Dégelis.

Date : Le 25 février 2025

Heure : 19 h

Endroit : Aréna & centre communautaire de Dégelis, Salle Charles-Guérette
515, rue de la Briquette

Aussi en direct sur le [site Web](#) et la [page Facebook](#) du BAPE

Une audience en deux parties

L'audience publique est divisée en deux parties distinctes. La première partie a pour but de permettre aux participants et à la commission de s'informer sur le projet et de mettre en lumière tous ses aspects. Elle se tient en présence de l'initiateur du projet et des personnes-ressources convoquées dans le but de répondre aux questions des participants et de la commission.

Lors de l'audience publique, toute personne intéressée pourra poser ses questions après s'être inscrite au registre. Des séances pourront s'ajouter en fonction de la participation publique et des besoins de la commission, en tenant une séance en après-midi, puis en soirée le lendemain.

La deuxième partie de l'audience se tiendra à compter du 25 mars 2025. Elle permettra à la commission d'enquête d'entendre toute personne, tout organisme, tout groupe ou toute municipalité qui désirent s'exprimer sur le projet, que ce soit sous forme de mémoire ou de présentation verbale.

Où consulter la documentation sur le projet?

L'ensemble de la documentation est disponible en version électronique dans le [site Web du BAPE](#) et dans le [Registre des évaluations environnementales](#). Les documents peuvent aussi être consultés à la bibliothèque municipale de Dégelis, au 384, avenue Principale. Les citoyens peuvent également communiquer avec le BAPE pour obtenir plus d'informations.

La commission d'enquête dispose d'un délai maximal de quatre mois pour accomplir son mandat. Elle doit remettre son rapport au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, M. Benoit Charette, au plus tard le 24 juin. Par la suite, le ministre dispose de 15 jours pour le rendre public.

À propos du BAPE

Depuis 1978, le BAPE informe et consulte la population sur des projets et sur toute question relative à l'environnement que lui confie le ministre responsable de l'Environnement et qui pourraient avoir des répercussions sur son milieu ou sur sa qualité de vie. Organisme gouvernemental impartial, il enquête et avise le gouvernement afin d'éclairer sa prise de décision.

Suivez le BAPE sur les réseaux sociaux et abonnez-vous à l'infolettre *L'heure juste*. Découvrez également le *Projet Scarabec*, une bande dessinée qui illustre de manière ludique le déroulement d'une consultation publique.



– 30 –

Source : Véronique Beaulieu
Conseillère en communication
581 925-0654 ou 1 800 463-4732
eolien.madawaska@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca